

Compte- rendu du conseil municipal du jeudi 29 septembre 2022

Le Conseil municipal s'est réuni ce jour à 20 h 30 en session ordinaire. 8 membres présents. Absents excusés : Jean-Pierre Lafarge, Marie-Thérèse Lestra, Christophe Viboud, Hélène Epinat. Pour les questions de l'ordre du jour soumises au vote, Marie-Thérèse. Lestra et Christophe Viboud ont respectivement donné pouvoir à Chantal Orizet et Pierre Verdier.

Gymnase de Boën sur Lignon : Il est actuellement propriété de Loire-Forez Agglo qui en assume les charges (remboursement des prêts et coûts de fonctionnement), mais cet état de fait s'avère quelque peu compliqué au quotidien. La commune de Boën envisage d'en reprendre la gestion, accompagnée des ex-communes du Pays d'Astrée qui le souhaitent, au pro-rata de leur population (5,37% pour Marcoux). L.F.A. poursuivra sa participation à hauteur de ce qu'elle est à ce jour (de l'ordre de 328 000 €/an). Le conseil se prononce pour à l'unanimité, sous réserve de notre participation effective à la gestion.

Accueil Collectif des Mineurs (ACM) : La même question se pose pour cet organisme qui regroupe l'A.P.I.J., la M.J.C. de Boën et l'accueil collectif de l'A.F.R. (Association Familles Rurales de Marcoux et Marcilly), sachant que la participation de L.F.A. est également assurée. Cette proposition est aussi acceptée à l'unanimité.

Taxe d'aménagement : il s'agit de la taxe demandée pour toute construction neuve et qui est versée aux communes. Son taux actuel est de 3,5% pour Marcoux, mais L.F.A. en prélèvera désormais 25%, ce qui impactera forcément notre budget. Maintenir notre niveau de recette nécessiterait de porter ce taux à 5%. Après discussion, cette option soumise au vote recueille 7 voix pour contre 2 et 1 abstention.

Eclairage Public : Dans le cadre des économies d'énergie qui s'avèrent indispensables, il est proposé l'extinction de l'éclairage des hameaux, ainsi que celui des routes de Goutterelle et de la Tuilerie, de 20 h à 6 h 30 (actuellement de 22 h. à 6 h.), la rue principale du bourg restant éclairée. Dans le même ordre d'idées, nous avons le projet de modifier l'éclairage de la Salle des Fêtes, très énergivore et de le remplacer par des ampoules Led avec détecteur de passage, pour un coût résiduel global de 1 039 €. Le conseil approuve à l'unanimité.

Eclairage de l'Eglise : La question se pose aussi pour l'éclairage de l'église en profitant de l'occasion pour mettre l'édifice en valeur, mais nous manquons pour cela d'éléments chiffrés. Ce point de l'ordre du jour est donc reporté à la prochaine séance.

Inauguration de la Mairie : C'est la date du samedi 19 novembre, à 10 h 30, qui a été retenue pour cette célébration, en accord avec les emplois du temps bien garnis des personnalités représentatives des organismes qui nous ont octroyé les subventions nécessaires. Nous en profiterons pour regrouper dans cette manifestation d'autres chantiers pour lesquels nous avons aussi reçu des aides, à savoir le local des boules, l'ombrière du parking de la Salle des Fêtes, le préau de l'Ecole et le toit de l'Eglise.

Convention avec l'ACCA pour le local de chasse : Le local est désormais opérationnel. Comme le financement en avait été assuré par la commune, charge à l'ACCA de lui en rembourser le montant et d'en assurer le fonctionnement, une convention a été établie entre les deux parties. Aux termes de celle-ci, retenons en particulier que l'ACCA s'acquittera de sa dette par un versement initial de 7 500€ suivi de 17 annuités de 2000 €.

Préau : les travaux du préau sont en cours. Nous attendons le charpentier. Ce chantier est subventionné par le Conseil Départemental.

Demande de subvention : nous allons faire une demande de subvention pour la rénovation du local des jeunes (isolation, menuiseries...). Nous sommes pour l'instant dans l'attente des devis

Questions diverses :

- **Club de foot** : L'Entente sportive ESCM réalise un très bon parcours en Coupe de France, et se trouve confrontée de ce fait à des surcoûts liés en grande partie aux déplacements. Elle demande aux communes concernées une participation exceptionnelle. Celle de Marcoux est d'accord pour une subvention exceptionnelle de 100 €.
- **Ecole** : Les contraintes liées au Covid nous contraignent à une embauche supplémentaire de personnel pour assurer le fonctionnement de l'Ecole et de la cantine. Il est décidé pour le moment de recourir à l'organisme MOD pour 6 heures par semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

Le Maire,
Pierre VERDIER

Le secrétaire,
Michel PONCHON